



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060
 Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666
 Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit TÉTRABORATE DE SODIUM (BORAX)		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique Na ₂ B ₄ O ₇ ·10H ₂ O		Numéro MAT SR-0187	Masse molaire 381,37
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes SODIUM TETRABORATE DECAHYDRATE, BORAX, BORAX DECAHYDRATE, BORATE DE SODIUM, BIBORATE DE SODIUM, PYROBORATE DE SODIUM			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence	CANUTEC: 613-996-6666	CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060	
Date FDS préparée 2019-08-29	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	Toxicité pour la reproduction catégorie 1B
Mention d'avertissement	DANGER
Mentions de danger (H)	H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Conseils de prudence (P)	P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
PICTOGRAMMES	
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	Santé 1 Inflammabilité 0 Réactivité 0 Spécial

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Tétraborate de sodium décahydrate	1303-96-4	<=100

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Rincer la bouche avec de l'eau. Si la personne est consciente, faire boire de l'eau et faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Non
Conditions d'allumage	Non-inflammable.
Agents d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents d'extinction inappropriés	Donnée non-disponible.
Produits de combustion / décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Borane/Oxyde de bore, Oxydes de sodium.
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Nettoyer et rincer avec de l'eau. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
---	--

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Efflorescent à l'air sec. Entreposer dans un endroit frais et sec. Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder le contenant bien fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles.
Méthode et équipement de manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où se forme la poussière ou la vapeur. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Disodium tetraborate decahydrate	1303-96-4	TWAEV	2.000000 mg/m3	Canada. Ontario OELs
		STEL	6.000000 mg/m3	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
Remarques	Non répertorié comme carcinogène chez les humains			
		STEV	6.000000 mg/m3	Canada. Ontario OELs
		TWAEV	1.000000 mg/m3	Canada. Ontario OELs
		TWAEV	5.000000 mg/m3	Canada. Ontario OELs
		TWAEV	1.000000 mg/m3	Canada. Ontario OELs
		TWA	1.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire				
VEMP				
5 mg/m3 Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air				
		VEMP	5.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	2.000000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
Effet adverse sur la reproduction				
		STEL	6.000000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
Effet adverse sur la reproduction				
		TWA	2.000000 mg/m3	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
Non répertorié comme carcinogène chez les humains				
		TWA	2.000000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
		STEL	6.000000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
		STEL	3.000000 ppm	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire				
		TWA	2.000000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
		STEL	6.000000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
		TWA	2.000000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
		STEL	6.000000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
		TWA	2 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
		STEL	6 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique

Origine des données	Sigma-Aldrich.
Ventilation	Hotte.
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.

Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide.
Apparence	Poudre cristalline de couleur blanche.-
Odeur	inodore.
Seuil olfactif	Données non disponibles
pH	Solution aqueuse 0.01 M = pH 9.15 - 9.20.
Point de fusion / congélation	75°C
Point initial d'ébullition	Se décompose au-dessous du point d'ébullition.-
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	Données non disponibles
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	Données non disponibles
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	Données non disponibles
Tension de vapeur	Données non disponibles
Densité de vapeur	Données non disponibles
Densité	1.73g/cm ³
Solubilité	Soluble dans l'eau. Insoluble dans l'alcool.
Coefficient de partage--n-octanol/eau	Log Pow: -1.53 @ 22 °C-
Température d'auto-inflammation	Données non disponibles
Température de décomposition	> 100°C
Viscosité	Données non disponibles

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Non-réactif sous conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Stable sous conditions normales.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Exposition à l'air. Produits incompatibles. Éviter la formation de poussière.
Substances incompatibles	Les agents oxydants forts, les acides, les sels métalliques et les alcoïdes.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Borane/oxyde de bore, Oxydes de sodium.

TÉTRABORATE DE SODIUM (BORAX)

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation et larmolement.
- Peau	Irritation.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Troubles nerveux, vertiges, toux, dyspnée, maux de tête, convulsions, nausées et vomissements.
- Ingestion	Irritation des muqueuses.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Sensation de brûlure, larmolement, troubles nerveux, lésions aux reins, douleurs dans la poitrine, vertiges, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, fatigue, perte de l'appétit, nausées et vomissements.
DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral(e) - Rat - 4,500 - 5,000 mg/kg. DL50 Dermale - Lapin - > 2,000 mg/kg.
CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 Inhalation - Rat - 4 h - > 2.04 mg/l

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	Toxicité pour les poissons: CL50 - Carassius auratus (Poisson rouge) - 178 mg/l - 72 h Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 1,085 - 1,402 mg/l - 48 h Toxicité pour les algues: CI50 - Desmodesmus subspicatus (algues vertes) - 158 mg/l - 96 h
Persistence et dégradation	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques. Une persistance est peu probable.
Potentiel de bioaccumulation	On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).
Mobilité dans le sol	Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.
Autre effets nocifs	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	N/R
Appellation réglementaire	
Classification du TMD	
Groupe d'emballage	
Indice de quantité limitée	
Indice PIU	
Dispositions particulières	

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Toxicité pour la reproduction catégorie 1B
----------------------	--

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2019-08-29